

# Accélération des travaux d'infrastructures de transport

Les travaux de modernisation et d'amélioration des infrastructures de transports nationales sont généralement régulés par la disponibilité des moyens financiers. Afin de contrebalancer la baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire, la mesure propose d'accélérer les travaux attendus par les citoyens, nécessaires pour améliorer l'efficacité des réseaux et contribuant à la desserte ou au désenclavement des territoires.

## Problématique

La France dispose de réseaux d'infrastructures de transports puissants qui constituent un patrimoine national de valeur et un outil structurant pour le développement et la vie économique des territoires. Ils sont le support de la mobilité quotidienne de nombreux de nos concitoyens.

Il est vital pour la population que ces réseaux soient opérationnels et aptes à répondre aux besoins de façon efficiente et sûre. La crise du coronavirus a notamment montré le caractère essentiel de l'approvisionnement de nos concitoyens en produits de première nécessité.

Or ces réseaux sont parfois anciens et nécessitent d'être modernisés voire développés pour s'adapter aux besoins et attentes des territoires et aux nouvelles pratiques de déplacement et pour contribuer à une relance "verte" (covoiturage et autres modes partagés d'utilisation des véhicules, véhicules électriques, ...)

Ils ont également besoin d'être adaptés aux nouvelles technologies (automatisation des écluses ou barrages, ponts connectés pour assurer une surveillance à distance, etc.).

## Description technique de la mesure

La mesure vise l'accélération de projets nécessaires et attendus sur les territoires. Ces travaux concerneront :

- le développement des bornes de recharge sur routes nationales et les autoroutes, en lien avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour le réseau concédé ;
- la promotion et l'accélération du report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes partagés (voies réservées, parkings relais, pôles d'échanges multimodaux, équipement de contrôle des voies réservées et des ZFE) ;
- le réseau fluvial, avec des travaux de régénération et de modernisation (notamment des écluses et barrages) et de préservation de la ressource en eau qui permettront de résorber les retards d'entretien du réseau et de fiabiliser les conditions de navigation, afin de faire de la voie d'eau une véritable alternative au transport routier de marchandises ;
- l'aménagement de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin, qui fait l'objet d'un accord avec l'Italie et doit permettre le délestage du réseau routier transalpin des camions de marchandises, améliorant ainsi notablement la qualité de l'air des vallées traversées et la sécurité des usagers de la route ;
- la modernisation des infrastructures de surveillance du trafic maritime et de sauvetage qui passe par la modernisation des CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) et l'accélération de la refonte du système numérique des affaires maritimes.

## Exemples de projets

Les projets sont nombreux et répartis dans tous les territoires.

Concernant l'accélération du report modal, la part des déplacements effectués seuls en voiture reste importante (entre 85% et 90% du trafic). Une accélération de la réalisation de voies réservées (transports en commun, covoiturage) sur le réseau routier national aux entrées des grandes agglomérations est prévue. Dès le début 2021 et tout au long de l'année 2022, des voies réservées seront mises en service.

Par ailleurs, l'accélération du déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique sur les routes nationales et les autoroutes, en lien avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour le réseau concédé, permettra de favoriser l'usage de ce type de véhicule pour des trajets interurbains.

Dans le domaine fluvial, les moyens supplémentaires apportés par le plan de relance permettront d'anticiper la réalisation d'environ 160 projets par voies navigables de France (VNF).

Cela concerne notamment des travaux sur des écluses petit gabarit (Saône, Canal de la Marne au Rhin, Marne...) mais également sur le réseau grand gabarit, notamment les écluses de Jaulnes et de Villiers-sur-Seine situées sur la Seine amont, ou encore celle d'Amfreville sur la Seine aval. Pour la modernisation du réseau on peut citer la télégestion des prises d'eau et des stations de pompage sur le Rhin pour le grand gabarit, ainsi que la généralisation sur le petit gabarit l'automatisation des écluses (Canal de la Meuse) et de la télégestion (Canal du Rhône au Rhin, Petite Saône).

VNF prévoit de rénover des barrages, considérés comme vétustes et qui fragilisent ses installations face à des phénomènes climatiques extrêmes, sur l'ensemble de son réseau notamment : la Saône et la Moselle sur le grand gabarit, le Canal de Bourgogne, le Canal du Centre et le Canal latéral à la Loire pour le petit gabarit.

Le projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin est un projet stratégique pour améliorer l'environnement des vallées alpines et sécuriser les flux de transports entre la France et l'Italie, qui reposent aujourd'hui quasi-exclusivement sur les passages routiers. Le chantier est d'ores et déjà engagé. Les marchés des travaux principaux de percement côté France doivent être signés début 2021, calendrier propice à une mobilisation du plan de relance pour accélérer les travaux.

Dans le domaine maritime, les moyens supplémentaires permettront d'une part, d'entamer la modernisation du réseau des CROSS afin de valoriser les solutions proposées par l'industrie française en matière de réseaux, systèmes d'information et d'exploitation, aides à la décision, de permettre une meilleure performance opérationnelle et d'éviter une hausse constatée des coûts de maintenance/modernisation. D'autre part, les moyens supplémentaires permettraient l'accélération de la refonte du système numérique des affaires maritimes, impliquant des outils de travail moderne et une approche centrée sur les usagers et les données.

## Impacts

Les travaux envisagés permettront de soutenir l'emploi et l'activité à court terme. Les investissements réalisés représenteront également une amélioration notable de la qualité de service et de la sécurité pour les riverains et usagers des réseaux concernés.

## Indicateurs

- Nombre de km de voies réservées réalisées
- Nombre de projets réalisés par VNF
- Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques installées
- Statistiques d'activité et d'emplois de la filière des travaux publics

## Territoires bénéficiant de la mesure

L'ensemble des territoires est concerné par ces réseaux.

## Coût et financement de cette mesure

L'effort d'investissement supplémentaire de l'Etat est de 550 millions d'euros.

## Calendrier de mise en œuvre

L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.